



Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'AEFE du 11 mars 2024

Ce qu'il faut retenir de ce CA !

- Une réelle parodie de Conseil d'administration, à l'image du naufrage de l'opérateur public : Le mécontentement est général et l'administration ne répond pas aux interventions !
- Nous apprenons en instance que des séances en interministériel avec le MENJ, l'AEFE, la MLF et l'AFLEC se réunissent pour améliorer la situation des détachements, sans consultation des organisations syndicales !

Pour les plus courageux, le compte rendu complet et détaillé ci-dessous !

● **Déclaration liminaire de la FSU**

Nous souhaitons, tout d'abord, lors de ce conseil d'administration, commencer par honorer la mémoire, comme l'a récemment fait le Ministre en présence de l'intersyndicale, de nos quatre collègues de l'Institut Français de Gaza et du Consulat Général à Jérusalem. Rendons hommage à nos collègues tragiquement disparus. Saluons Ahmed ABUSHAMLA, agent administratif à l'antenne de l'IF à Gaza, Rami FAYYAD et Fathia AZAIZA, professeurs de français; ainsi que Mohamed QREQA, animateur d'ateliers artistiques. Merci.

Ce Conseil d'administration est le premier suivant le décret que nous ne pouvons qualifier autrement que de "guillotine", décret portant réduction des dépenses publiques de 10 milliards d'euros. Avec ces annulations de crédits, nous assistons à nouveau à un désintérêt total de ce gouvernement pour ce qui donne sens à la République sociale, à son école et à son service public de manière générale.

Les chiffres sont éloquentes : 692 millions d'euros sont retirés à l'école publique, dont plus de la moitié, 382 millions pour être précis, auraient dû servir à rémunérer des personnels d'enseignement, d'éducation et d'accompagnement des élèves.

Au MEAE, c'est là encore une suppression de 716 millions pour le seul Ministère et l'ensemble de ses champs d'action qui regroupent la diplomatie, les services consulaires et culturels, la coopération et l'aide au développement. Sans oublier l'enseignement français à l'étranger qui, faut-il le rappeler, a déjà fait les frais, en 2017, d'une annulation de crédits de 33 millions, donnant lieu à une réduction d'environ 10% du nombre de supports budgétaires.

174 ! Encore un autre chiffre ! Encore une autre ponction ! 174 millions d'euros, c'est la somme qui va être soustraite au budget de l'action extérieure de l'État, avec encore des atteintes portées aux programmes 151 et 185, relatifs pour l'un aux crédits des Français établis à l'étranger et pour l'autre à l'animation du réseau des services de coopération et d'action culturelle. Concrètement, ce sont des emplois dans les consulats qui seront supprimés, ou non créés, alors que le besoin de service public est urgent.

L'objectif 2030 ne masque même plus sa véritable visée qui est de faire exploser le nombre d'établissements partenaires, totalement privés, en un mot la concurrence! On veut nous faire croire que l'objectif aura aussi un impact sur le réseau historique d'EGD et de conventionnés mais qui peut honnêtement le croire: aucun moyen n'est octroyé, les suppressions de postes continuent ici et là, et le bornage des détachements vient aggraver la situation. Toutes les avancées sociales sont en berne: avantage familial, indemnité spécifique de vie locale et ICCVL, indemnités statutaires: à part des abandons ou des reculs, l'Agence ne propose rien. Inutile de dire que les personnels ne l'entendent pas ainsi. Les premières mobilisations du 1er et du 6 février n'étaient qu'un tour de chauffe. Le 19 mars est la prochaine étape, en attendant mieux si la Direction ne prend pas en compte les demandes de ses personnels.

1- Point introductif d'actualité *Information*

2- Compte rendu de la séance du 28 novembre 2023 *Délibération*

3- Bilan COM 2021-2023 - Année 2023 *Information*

4- Contrats et conventions signés par le directeur et la directrice

Rapport d'information 2023 *Information*

5- Soutien aux établissements français du Liban

Bilan du dispositif 2023 *Information*

6- Compte financier 2023 *Délibération*

7- Modification du plan de financement de l'opération de restructuration du lycée français de la Marsa *Délibération*

8- Modification du plan de financement de l'opération du lycée français du lycée français Chateaubriand à Rome *Délibération*

9- Modification du plan de financement de l'opération du lycée français de Pierre Mendès à Tunis *Délibération*

10- Forum mondial des alumni des lycées français du monde *Information*

11- Admission en non-valeur *Délibération*

12- Questions diverses *Information*

1.Point introductif d'actualité

Le président du CA dresse une liste, sans distinction, d'éléments "très positifs" pour le réseau (!).

- le nouveau ministre Séjourné est un ancien élève du réseau ;
- Les JO s'intègrent à l'année du sport, comme les JIJ à Athènes ;
- la commémoration des 80 du débarquement en Normandie ;
- le sommet de la francophonie (3e organisation par la France) ;
- la finale du projet 'ambassadeurs en herbe'.

Ne cherchez pas, il n'y a aucune bonne nouvelle pour les personnels, ce n'est pas la préoccupation !

La DGM (tutelle MEAE) revient sur les suites de la consultation, évoque des arbitrages et des liens entre le réseau "EFE" et l'enseignement supérieur notamment, ainsi que l'augmentation des bourses "excellence Major". Il revient sur un point déjà évoqué, celui, selon l'administration, des "pays à fort potentiel pour le développement" (Arabie saoudite, Brésil, Cote d'Ivoire, EAU, Etats Unis, Inde, Mexique, Nigéria, Congo, Sénégal, Egypte). Comprendre : tout pour CAP 2030 c'est tout ce qui compte! Nous apprenons au détour de la présentation qu'une instance de pilotage interministérielle (MENJ, MEAE) mais à laquelle participe également la MLF et l'AFLEC, s'est déjà réunie sur la question du détachement. Il faut bien travailler au retour, en 2025, de tous les détaché.es que le MEN a arbitrairement limité à 6 ans. Évidemment rien n'est fait et c'est certainement le moment d'y penser. **La FSU continuera à tout faire pour mettre un terme à cette mesure inique du bornage**, qui n'apporte objectivement rien de bon. Par ailleurs, nous faisons remarquer qu'il allait être difficile de se passer de l'avis des représentants des personnels sur cette question.

- La Mission **laïque française** est en situation financière dégradée. La DGM rappelle qu'il s'agit d'un acteur historique (20 % des effectifs élèves) du réseau. Les opérateurs travaillent donc ensemble sur un plan de sortie de crise et d'ici le printemps des solutions seront avancées.
- Concernant les **annulations de crédits**, il n'y a pas encore d'arbitrage sur la ventilation au sein des programmes budgétaires. L'Aefe sera peu ponctionnée (3 millions), ce sera absorbable si le taux de change est favorable.

La DG revient également sur le travail important du SADR (tête de pont de CAP 2030) : il y a une "contextualisation au pays" du cahier des charges, des missions de terrain, des rencontres avec les investisseurs ainsi que des études de potentiels, ciblage des zones à prioriser, attribution de marchés. Des actions sont en cours dans 8 pays.

L'Education nationale revient sur les études d'homologation, essentiellement des extensions. Il note une hausse importante. C'est à ce moment-là que nous apprenons qu'une réunion interministérielle a eu lieu le 8 février, pour réfléchir sur les modalités de pilotage des détachements. Il s'agit aussi de recueillir les besoins des IRF en formation et voir quelle expertise le MENJ peut apporter.

À la fin de ces présentations la FSU intervient pour dire qu'elle est frappée par le mécontentement général, qui n'a d'égal que l'absence de réaction, sans parler de réponse, de l'administration. Est-on bien dans un conseil d'administration ?

Concernant la commission interministérielle sur les détachement, on y invite l'AFLEC et pas les représentants des personnels alors qu'on présente cela "en lien avec les acteurs du réseau" ?! Les personnels apprécieront !

La Directrice générale fait également un point sur plusieurs zones, en réponse notamment à plusieurs questions posées par la FSU.

- San Francisco, question FSU :

L'Agence semble confirmer l'annonce faite localement du déconventionnement à la rentrée 2025, peut-on avoir des précisions ?

La Directrice Générale explique avoir reçu une demande de déconventionnement le 1er février 2024 pour une prise d'effet au 31 août 2025. L'Agence a donc pris acte et un dialogue est en cours avec la présidente du comité de gestion. Le recrutement pour les 3 postes de détachés vacants à la rentrée 2024 a été annulé afin de ne pas nommer des personnels uniquement pour 1 an. La FSU déplore ce nouveau déconventionnement qui s'ajoute à une liste de plus en plus longue.

- Niamey question FSU

Nous demandons un point sur la situation de l'établissement à la rentrée 2024, ainsi que sur les situations de l'ensemble des personnels (toutes catégories confondues).

La Directrice générale déclare que l'établissement est en veille depuis la rentrée 2024, pour une durée indéterminée. L'Agence cherche des solutions mais la situation est complexe puisqu'il n'existe plus de représentation diplomatique dans le pays. Les effectifs ont été réduits des $\frac{2}{3}$, il reste ainsi 174 élèves en distanciel, les autres étant scolarisés dans les établissements des pays voisins ou plus éloignés, certains sont en France

La DRH suit et accompagne les personnels détachés. La Directrice Générale rappelle qu'une priorité leur est donnée (priorité 5) pour le recrutement sur les autres postes en détachement du réseau.

Concernant les personnels de droit local, la Directrice Générale explique qu'ils seront licenciés dans le respect du code du travail du droit local.

La FSU intervient concernant les biens des personnels, restés à Niamey, dans le cas où un retour à Niamey s'avérerait impossible, et demande qu'un dédommagement exceptionnel soit envisagé et sur quelles bases se fonderait-il ? **Pour la FSU, cette question doit être traitée et trouver une réponse concrète au prochain CA.**

La FSU revient sur le licenciement des **personnels de droit local**. Nous savons que le droit local sera respecté mais la FSU veut aller plus loin et demande que les indemnités aillent au-delà des indemnités minimales réglementaires, cela relève de l'opérateur et c'est une demande des personnels localement !

- Sahel question FSU :

La FSU souhaite un point de situation sur les établissements de Bamako et Ouagadougou.

La Directrice Générale évoque un contexte très tendu même si la situation intra muros à Bamako est moins préoccupante qu'à Ouagadougou. Les entrées dans ces pays restent très compliquées voire impossibles. Les homologations et les actions de formations sont au point mort mais le fonctionnement dans ces établissements au quotidien n'est pas altéré.

- Kiev question FSU :

La FSU souhaite un point de situation sur l'établissement de Kiev.

La Directrice Générale précise que Kiev est moins touché par les frappes russes que d'autres villes du pays. Dès sa prise de fonction, le nouveau Ministre des affaires étrangères (Séjourné) s'est rendu en Ukraine pour apporter son soutien. L'équipe éducative est très soudée. Le secteur Europe et la DRH travaillent sur la situation des détachés de Kiev, notamment concernant les 3 enseignants qui sont actuellement à Vienne.

- Téhéran question FSU

Quelles sont les perspectives pour la rentrée 2024 à Téhéran, notamment en termes d'encadrement pédagogique et de statut de l'établissement ?

A la rentrée 2023 les effectifs de l'établissement sont passés de 396 à 82 élèves dont 13 % de français puisque le gouvernement interdit aux Iraniens et aux bi-nationaux d'intégrer les écoles étrangères. Le choix a été fait de ne licencier personne mais cette situation financière n'est plus tenable. Le projet est de garder l'établissement ouvert avec une situation financière acceptable. L'Agence rappelle qu'un soutien exceptionnel est alloué à cet établissement.

- Dakar question FSU

La FSU souhaite un point de situation sur l'établissement de Dakar notamment en termes de sécurité et de déplacements des familles et des personnels.

La Directrice Générale revient sur les fermetures de l'établissement lors des mouvements de contestation et précise que le poste diplomatique applique le principe de précaution. Aujourd'hui l'annonce de la tenue des élections le 24 mars est plutôt encourageante mais l'AEFE reste en veille très active.

- Ramallah question FSU

La FSU souhaite un point de situation sur l'établissement de Ramallah. Nous souhaitons également connaître la position de l'Agence sur les perspectives pour la rentrée 2024 (encadrement pédagogique, fonctionnement de l'établissement).

La Directrice Générale confirme le départ des réfugiés qui étaient dans le périmètre de l'établissement et évoque un climat plus serein. Elle explique des difficultés de fonctionnement car l'établissement n'est pas assez hermétique. Une relocalisation est prévue à la rentrée prochaine pour mieux fonctionner.

2.Compte rendu de la séance du 28 novembre 2023 Délibération

Vote : POUR

3.Bilan COM 2021-2023 - Année 2023 Information

Le MENJ se réjouit du bilan présenté et remercie l'AEFE pour le travail effectué. Il précise qu'il peut accompagner davantage la formation dans le réseau en mettant plus d'IPR à disposition en travaillant conjointement avec le SADR. **Pour la FSU il s'agit de deux poids deux mesures : les personnels d'enseignement se voient refuser leur détachement par le MENJ (230 postes non pourvus à la rentrée dernière) mais ce dernier propose d'ajouter des Inspecteurs dans le réseau, CAP 2030 oblige, il faut former les néo-recrutés !**

La FSU intervient ensuite plus en détails sur les chiffres présentés dans ce Contrat d'Objectifs et de Moyens.

AXE 1 : Accroître l'attractivité de l'enseignement français pour attirer de nouveaux publics

- 1.1. Objectif stratégique 1 : rendre l'offre pédagogique plus attractive
 1.1.1. Objectif opérationnel 1 : développer une offre diversifiée pour accueillir de nouveaux publics

	Valeur 2020	2021	2022	2023
Taux d'évolution des élèves scolarisés en maternelle (hors TPS)	-8,7%			
Objectif		-4%	0%	2%
Réalisé		+ 0,9%	+ 4,5%	-1,2%
Taux d'évolution du nombre d'élèves inscrits en première	+4,4%			
Objectif		+2%	+2%	+2%
Réalisé		+ 6,3%	+2,6%	+4,3%

Comme la FSU le fait remarquer depuis de nombreuses années, la maternelle est la porte d'entrée des établissements du réseau et il faut la mettre en avant. Or, on constate que le nombre d'élèves stagne voire régresse. L'Agence parle en séance d'un enjeu économique pour les familles alors la FSU questionne: que compte faire l'Agence pour remédier à cette situation ? Ne faudrait-il pas envisager des actions fortes et prioritaires vers la maternelle pour la rendre plus attractive comme l'augmentation des postes de titulaires détachés ? Pas de réponse...

AXE 2 : Renforcer le rôle de l'Agence au service du développement du réseau

- 2.1. Objectif stratégique 1 : Accompagner les nouveaux partenaires de l'éducation française et francophone
 Objectif opérationnel 1 : mobiliser les services de l'agence pour accompagner de nouveaux établissements vers l'homologation
 2.1.1.

	Valeur 2020	2021	2022	2023
Nombre de demandes d'homologation accompagnées par l'AEFE homologuées par le MENJS	15			
Objectif		20	30	30
Réalisé		17	14	15
Nombre d'élèves scolarisés dans les établissements homologués	367 989			
Objectif		378 000	390 000	403 000
Réalisé		378 627	387 615	392182

Concernant les questions des axes 2.1 et 2.1.1 La FSU pense que les données ne concernent que les nouveaux partenaires. L'Agence explique qu'il s'agit de tous les établissements de l'EFE. **La FSU demande alors quelle est l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés dans les conventionnés et les EGD, autrement dit l'impact sur le réseau historique ?** Car il n'est pas possible d'analyser ces données correctement et de faire des conclusions sans les effectifs de l'opérateur public ! La Secrétaire Générale propose de nous transmettre ces données ultérieurement.

2.2 : Former les personnels à l'appui du développement du réseau de l'EFE

12 545 PDL ayant bénéficié d'une action de formation ne correspondent pas à 12 545 personnels formés ! L'Agence considère donc que suivre une action de formation suffit à former un personnel alors que dans le même temps, elle n'aboutit pas sur l'accompagnement pédagogique par les pairs. Cette présentation est orientée !

Il aurait également pu être fait mention de la formation continue de tous les personnels, titulaires compris ! Grande absente de ce COM, le FSU le déplore.

AXE 4 : Adapter le fonctionnement de l'Agence pour répondre aux défis du développement de l'EFE

4.1	Objectif stratégique 1 : poursuivre la modernisation de l'agence au service d'un pilotage performant
4.1.3	Objectif opérationnel 3 : accroître les ressources propres de l'Agence et prioriser les moyens budgétaires nécessaires au service du développement du réseau

	Valeur 2020	2021	2022	2023
Nombre d'établissements basculant à une contribution unique				
Objectif			80	80
Réalisé			0	0
Part des ressources propres dans les ressources de l'EFE (indicateur PAP)	59,7%			
Objectif		63%	63,5%	65%
Réalisé		63%	63,88%	62%
Taux d'évolution de la diversification des ressources propres				
Objectif		2%	2%	2%
Réalisé		3%	1%	1,5%
Coût moyen par élève	3 132€			
Objectif		2 943€	2 889€	2 967€
Réalisé		2 722€	2 789€	2 899 €

La FSU interroge sur le coût moyen par élève: est-il bien question de l'argent de l'État ? Dans ce cas, quel est le périmètre ? Est-il fait mention des élèves AEFE (réseau historique) où de l'EFE (partenaires inclus) ?

L'Agence, une nouvelle fois, n'apporte aucune réponse à nos interventions !

La FSU l'interrogera donc par mail dès le lendemain.

4. Contrats et conventions signés par le directeur et la directrice

Rapport d'information 2023 Information

Les membres du Conseil d'administration sont invités à prendre acte de la liste des conventions conclues pour l'année 2023 non soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

5. Soutien aux établissements français du Liban

Bilan du dispositif 2023 Information

Lors de sa séance du 14 mars 2023, le conseil d'administration a approuvé les modalités de soutien aux établissements libanais pour l'année 2023, par délibération n°03/2023.

Lors de cette séance, le conseil d'administration a autorisé à titre exceptionnel le directeur général de l'AEFE à attribuer des subventions en 2023 aux établissements d'enseignement français de l'AEFE du Liban.

Ces subventions devaient permettre la prise en charge partielle ou totale :

- D'une part, des frais de scolarité dus par les familles non françaises au titre de l'année scolaire 2023/2024 et ainsi, de traiter des situations individuelles sur la base d'éléments objectifs et documentés démontrant des situations de gêne économique induite par la crise, appréciés par le poste diplomatique ;

- d'autre part, des travaux de pose de panneaux photovoltaïques et ainsi, d'aider les établissements à diminuer leurs dépenses énergétiques et leur dépendance au fuel. Pour ce faire, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été sélectionné en 2023 par le poste diplomatique afin de mener des diagnostics dans les établissements, définir les besoins en équipements et les accompagner dans leur démarche de mise en concurrence. Il est également à noter que le subventionnement des établissements se faisait après instruction des demandes par le poste diplomatique.

S'agissant des panneaux photovoltaïques, la FSU demande sur quelles bases ces sommes ont-elles été attribuées ?

185 580 euros par exemple pour le collège des Soeurs des Saints Coeurs à Ain Najm, qui, sauf erreur, scolarise 1800 élèves dont 37 français. Ce montant, argent de l'État rappelons-le, alloué à un établissement partenaire, pose question. Certains conventionnés et EGD du réseau ne bénéficient pas de ce genre d'aide alors qu'ils sont forts dégradés.

Autre exemple : 111 142 euros pour le collège Notre de Louaizé qui scolarise 900 élèves dont 5 français.

La FSU remarque que la MLF bénéficie toujours d'aides exceptionnelles et que l'Agence remplit donc sa part pour préserver le réseau. La FSU regrette de ne pas pouvoir en dire autant de la MLF qui a fermé, malgré les relances, la porte au dialogue social réel. Ces aides devraient, pour la FSU, s'accompagner de critères RH bien définis. Or, malgré l'obtention de ces aides, la MLF a décidé de déconventionner 2 établissements en Espagne. Ce fonctionnement à sens unique n'est pas acceptable !

Et l'Agence ne répond pas ! Le Directeur de la MLF, présent à ce CA, ne répond pas non plus !

6.Compte financier 2023 Délibération

La subvention de l'Etat a fortement augmenté en 2023, soit de +30 M€ avant mise en réserve : +10 M€ au titre du Liban, +7 M€ au titre de la compensation de la réforme statutaire et +13 M€ au titre de la compensation du point d'indice. De ce fait, la part relative des ressources propres a mécaniquement baissé d'un point de pourcentage par rapport à 2022, malgré son augmentation en valeur absolue.

L'analyse des dépenses (en CP) par destination stratégique fait apparaître une exécution équilibrée.

- L'axe « excellence éducative » qui correspond aux activités d'enseignement constituées essentiellement des dépenses de personnel, représente 75,97 % des dépenses de l'exercice. Son taux d'exécution est de 96,5 %.
- L'axe « accompagner et faire vivre le réseau », deuxième poste de dépense (12,95 %) qui correspond aux dépenses de l'aide à la scolarité et aux dépenses d'appui et d'accompagnement du réseau, est exécuté à hauteur de 91,9 %. Cet axe porte notamment les dépenses du plan d'aide au Liban et celles de l'aide à la scolarité.

- Enfin, le troisième axe, « Modernisation » qui représente 11,08 % des dépenses, correspond aux frais de fonctionnement des établissements et des services centraux ainsi qu'aux dépenses d'investissement de structure. Son taux d'exécution est moindre (85,08 %).

Concernant les recettes propres :

Participation de la Rémunération des Résidents (PRR) et Participation Financière Complémentaire (PFC) :

Evolution PRRD -PFC / Période de 2018 à 2023 - Encaissé

	PRR	PFC	Total par année
2018	177 898 043 €	74 631 994 €	252 530 037 €
2019	188 475 302 €	65 001 907 €	253 477 209 €
2020	167 507 639 €	53 112 297 €	220 619 936 €
2021	181 010 379 €	53 426 420 €	234 436 798 €
<i>dont EGD</i>	88 235 641 €	19 796 859 €	108 032 500 €
<i>Dont Conventionnés</i>	92 774 738 €	33 629 560 €	126 404 298 €
2022	186 019 656 €	55 328 816 €	241 348 472 €
<i>dont EGD</i>	91 667 305 €	21 042 754 €	112 710 060 €
<i>Dont Conventionnés</i>	94 352 351 €	34 286 062 €	128 638 413 €
2023	177 268 343 €	55 962 791 €	233 231 134 €
<i>dont EGD</i>	87 773 998 €	20 784 510 €	108 558 508 €
<i>Dont Conventionnés</i>	89 494 345 €	35 178 281 €	124 672 626 €

✓ Mission Laïque Française : 2,68 M€

La Mission Laïque française participe aux frais de fonctionnement du réseau par le versement d'une contribution équivalente à 0,55 % du chiffres d'affaires des établissements couverts par l'accord cadre de partenariat avec l'AEFE. Cette contribution est complétée par une participation forfaitaire de 1 M€ (non recouvré en 2023).

La FSU s'interroge sur la participation forfaitaire de 1 M n'a pas été recouvrée par la MLF ?

L'Agence répond qu'un délai a été accordé (jusqu'au 31 décembre 2024).

✓ Autres recettes : 1,81 M€

Elles sont constituées de recettes diverses telles que les loyers (650 K€), les trop-perçus de rémunération (126 K€), le reversement de Campus France (193 K€), le reversement de subventions et de bourses non utilisées (180 K€) et les prestations analyse et conseil du SADR auprès des établissements pour leur futur rattachement au réseau.

La FSU demande le montant des prestations du SADR ?

La DAF n'a pas la réponse et propose de nous donner ces éléments ultérieurement.

Concernant le 3.1 dépenses des personnels

i. Cadre PLF et exécution

Les emplois rémunérés par l'Agence se répartissent en deux catégories :

- les emplois sous plafond à hauteur de 5 604 ETPT inscrits en loi de finances,
- les emplois hors plafond, financés par les établissements, à hauteur de 5 161 ETPT.

Soit un total de 10 765 ETPT.

Au sein des services centraux, sont rattachés les emplois des personnels expatriés, des personnels détachés sur des fonctions d'encadrement (D1), des personnels détachés sur des fonctions de formation (D2), des résidents, des personnels détachés sur des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'administration (D3) et des personnels du siège.

Les emplois des personnels de droit local (PDL) sont eux rattachés aux établissements en gestion directe.

Concernant ces personnels, suite à la campagne de révision du plafond des postes de personnel de droit local, l'ouverture en emplois est passée, au BR 2, de 4 961 ETP en 2022 à 5 037 ETP (+72 ETP), pour une limite hors plafond fixée à 5 050.

Cela correspond à une limite hors plafond de 4 827,9 ETPT.

En 2023, l'exécution s'élève à 4 962,73 ETP, ce qui correspond à 4 715,83 ETPT, soit une sous-consommation de 112 ETPT par rapport aux prévisions d'emplois du BR2 qui étaient donc surévaluées.

Cette augmentation d'ETP a été nécessaire pour répondre aux besoins des établissements notamment à Casablanca (15 postes), Londres (12 postes), Rabat (9 postes), Marrakech (8 postes). Il s'agit principalement d'ouvertures de postes liées à des créations de classes, des besoins pédagogiques supplémentaires ou pour faire face à des préconisations locales (Londres).

Concernant les **dépenses des personnels en général**, la FSU note une certaine satisfaction de l'Agence dans la présentation de ce Compte Financier (COFI). **Sachez qu'elle n'est absolument pas partagée, qu'il s'agisse des personnels détachés ou personnels de droit local.** Les premiers sont toujours en attente d'une évolution concernant les indemnités statutaires non perçues, qui leur reviennent pourtant de droit. Les second subissent encore plus fort le phénomène d'inflation. De nombreuses avancées sont bloquées localement et ce n'est pas une bonne gestion RH.

La FSU revient également sur le poids constant de la part du CAS pension (environ 30%), qui continue à plomber le budget de l'opérateur public.

Vote : 5 CONTRE (dont FSU) 2 abstentions (dont UNSA) 25 pour

7.Modification du plan de financement de l'opération de restructuration du lycée français de la Marsa Délibération

Un montant de 0,3 M€ d'AFT supplémentaire a été proposé au titre de l'exercice 2023.

Cette demande supplémentaire n'a pas fait l'objet d'une révision du plan de financement du projet par le Conseil d'Administration. Elle ne modifie pas le montant total de l'opération mais seulement la répartition des moyens de financement.

Vote : POUR unanimité

8.Modification du plan de financement de l'opération du lycée français du lycée français Chateaubriand à Rome Délibération

Le montant toutes dépenses confondues de l'opération augmente de 440 000 € pour atteindre 3 600 000 €. Des retards sur le chantier, notamment suite à un accident, ont généré ces surcoûts importants. La location de locaux provisoires a ainsi dû être prolongée de 6 mois (+211 K€). Par ailleurs, cela a également impacté le coût des travaux.

Un montant de 0,16 M€ d'AFT supplémentaire a été proposé au titre de l'exercice 2023.

Cette demande supplémentaire n'a pas fait l'objet d'une révision du plan de financement du projet par le Conseil d'Administration.

Vote : POUR unanimité

9.Modification du plan de financement de l'opération du lycée français de Pierre Mendès à Tunis Délibération

Un montant de 0,2 M € a été proposé au titre de l'exercice 2023.

Cette demande n'a pas fait l'objet d'une révision du plan de financement du projet immobilier par le Conseil d'Administration. Elle ne modifie pas le montant total de l'opération mais seulement la répartition des moyens de financement.

Vote : POUR unanimité

10.Forum mondial des alumni des lycées français du monde Information

Les Alumni sont les anciennes et anciens élèves des lycées français du monde. Ils sont environ 400 000 et comptent des personnalités notables dans tous les secteurs d'activités.

Ils sont notamment organisés au sein de l'association mondiale Union-ALFM depuis 2010 et dans 126 associations locales dans le monde entier.

Le 6ème FOMA, le premier depuis la COVID, se tiendra à Bruxelles du 24 au 26 mai 2024. Elle réunira près de 250 Alumni de toutes générations autour de valeurs communes, celles du partage, de l'humanisme et de la francophonie.

11.Admission en non-valeur Délibération

Dans le cas de l'admission en non-valeur, il s'agit de constater que les démarches accomplies pour recouvrer des créances n'ont pas abouti malgré les diligences de l'agent comptable. Elles s'élèvent à un montant total de 19 378,23 € et visent à régulariser et effacer les dettes de trois familles auprès de deux établissements.

Vote : POUR unanimité

12.Questions diverses Information

1.18 Financement des ligues AEFÉ-UNSS QD FSU :

Les établissements souhaitant participer aux événements des ligues devront s'acquitter d'un droit annuel d'inscription de 100 €. Cela ne permettra plus de financer l'ensemble des événements de zone ou interzone et ce sont donc les IRF qui seront donc mis à contribution sur leur propre budget. Les établissements de la MLF ne participant pas au financement des IRF, comment l'AEFE peut-elle envisager de subventionner leur participation aux divers événements avec les deniers de l'opérateur public ? Sur quelles bases réglementaires cela est-il possible ?

Réponse :

Il est à noter que la question a été posée dans des termes quasiment identiques lors du précédent CSA (cf. QD N°3.4 du CSA du 12 décembre 2023).

Le sujet déjà débattu à de nombreuses reprises : d'abord en groupe de travail EPS-sport scolaire le 28 juin 2023, puis dans une réponse spécifique de la DEOF par courriel du 20 juillet 2023 et enfin lors du dernier conseil social d'administration le 12 décembre. Comme indiqué lors de ce CSA, nous comprenons que la répétition de la question vise à faire répéter la réponse par l'AEFE pour la bonne information de tous les administrateurs de l'Agence.

L'AEFE assume sa volonté de faire réseau au profit de l'ensemble des EFE, y compris ceux relevant de la MLF, indépendamment des modalités de participation financière de ces derniers au fonctionnement dudit réseau. Sans revenir sur l'exposé des difficultés de financement des ligues sportives scolaires AEFÉ-UNSS, les dispositions de l'article 2 de l'accord-cadre entre l'AEFE et la MLF signé le 30 décembre 2021 précisent :

« L'AEFE réserve aux établissements concernés par le présent accord les appuis prévus pour tous les établissements homologués du réseau EFE, (...). Ces appuis comprennent notamment les prestations

d'administration et de gestion procurés par le siège de l'AEFE, des actions pédagogiques, des actions de formation des personnels (...). Ces appuis peuvent également se traduire par des soutiens financiers pour les projets. (...)

Ces établissements sont invités à participer aux événements et temps forts du réseau qui favorisent le sentiment d'appartenance au réseau de l'EFE. »

Les actions Sport présentées par les ligues sportives scolaires AEFE-UNSS sont désormais portées comme toute autre action pédagogique relevant de la note de cadrage AEFE n° 0554 du 18 juin 2023. Cette note élaborée conjointement par la DEOF pour la partie pédagogique et la DDAR pour le suivi du soutien financier, a été adressée le 21 juin dernier à tous les chefs d'établissement du réseau homologué, incluant les établissements affiliés à la MLF. Dans le détail, l'accompagnement budgétaire des ligues s'effectue donc par l'intermédiaire des IRF pour les actions sport de niveau établissement, et de la ligne budgétaire dédiée à la mission sport depuis l'Agence pour les actions interzones (en plus des éléments pris en charge directement par les établissements eux-mêmes, conformément au cadrage des AP). Les établissements MLF adhèrent également à la ligue, ils proposent des actions et mettent en place des événements à l'image du Tournoi de la Méditerranée à Ténérife ou des Jeux de la ZAC à Abidjan. Il est en outre rappelé que la participation de 100€ par établissement permet le financement de l'indemnité du ou des référents sport scolaire de chaque zone.

En conclusion, cette nouvelle modalité ne doit pas faire craindre un manque de soutien financier au profit des événements proposés par les ligues, que ce soit en zone en en inter-ligues. Elle permet au contraire une prise en charge équitable sur l'ensemble des zones, contrairement au mode de financement précédent qui entérinait des inégalités de traitement en fonction des zones. Elle s'inscrit enfin dans la logique de l'accord institutionnel entre l'opérateur d'Etat et l'opérateur associatif, qui fonde la validité juridique de la décision.

La FSU revient en séance sur la forme et le fond.

Sur la forme :

- La question a été posée en ces termes au CSA mais elle avait justement été retoquée (à juste titre) car pas dans le périmètre du CSA mais dans celui du CA : *"La QD relève du CA et non du CSA. Aucune réponse ne sera apportée en CSA"*. Nous ne comprenons pas pourquoi dans la réponse apportée ce jour aux membres du CA il est affirmé le contraire.
- De même, la DEOF n'a absolument pas donné une réponse spécifique le 20 juillet sur cette question : c'était un message faisant suite à la tenue du GT . Par contre, la DEOF évoque brièvement la question du financement : *"après discussion avec la DDAR, je vous confirme, ainsi que je le laissais entendre en séance, que nous assumons bel et bien la volonté de faire réseau au profit de l'ensemble des EFE, y compris ceux relevant de la MLF, indépendamment des modalités de participation financière de ces derniers au fonctionnement dudit réseau."*

Les administrateur-trices de la FSU sont donc tout à fait légitimes pour demander lors de l'instance officielle dédiée notamment au budget le cadre réglementaire permettant la décision de l'agence de financer les établissements de la MLF lors de leur participation aux événements des ligues. Jusqu'à maintenant, nous n'avons JAMAIS obtenu la moindre réponse.

Sur le fond :

Nous prenons bonne note que l'argent va à la MLF, que l'opérateur public l'assume, l'accord cadre signé le 30 décembre 2021 le permettant . Donc acte, même si cela est toujours à sens unique !

La réponse évoque des difficultés de financements de ligues UNSS-AEFE alors qu'il n'y a jamais eu de problème de financement. Il y avait un seul problème : c'est le refus des établissements partenaires et homologués de payer l'adhésion à la ligue (pour rappel, de 1 à 5€ /élève de l'établissement à partir du cycle 3) **Désormais, les ligues vont avoir un problème de financement car les établissements ne contribueront qu'à hauteur de 100€ pour adhérer. On passera donc d'un budget de plus ou moins 10000€ par ligue à 1000€ ! Les IRF vont donc devoir mettre la main au portefeuille et ça sera autant d'argent en moins pour la formation continue.**

L'Agence annonce qu'*"Il est en outre rappelé que la participation de 100 € par établissement permet le financement de l'indemnité du ou des référents sport scolaire de chaque zone"*. La FSU l'a déjà dit en GT : la participation de 100 € ne permettra plus qu'à financer l'indemnité ou une partie de celle-ci ! **On ne financera plus rien d'autre avec si peu !**

L'Agence annonce aussi : *"Elle permet (cette nouvelle modalité d'adhésion) au contraire une prise en charge équitable sur l'ensemble des zones, contrairement au mode de financement précédent qui entérinait des inégalités de traitement en fonction des zones.* Pour nous, ces "inégalités de traitement entre les zones" ne veulent rien dire, car aucune zone ne se ressemble: Comment comparer les besoins de la zone Maroc (peu de déplacements longs), et la zone Asie (beaucoup de longs déplacements en avions) par exemple ? Comment comparer la zone Europe (où on a beaucoup d'Associations sportives) et la zone AMLASUD (où il y a très peu d'AS) ?! **Le système précédent permettait justement aux zones d'adapter le montant d'adhésion à leurs besoins !**

2.11 MADA, TAMATAVE, QD FSU :

Le loyer payé aux domaines pour l'occupation du terrain sur lequel est implanté l'établissement à Tamatave paraît exagéré (42 000 euros) au regard des difficultés financières de cet établissement qui peine à renouveler ses équipements et à rénover ses bâtiments. L'Agence compte-elle intervenir rapidement pour soutenir budgétairement cet établissement, seul sur sa zone géographique ?

Réponse :

Le terrain qui appartient à l'Ambassade de France est loué à l'organisme gestionnaire pour un tarif en cohérence avec le prix du marché. La situation de l'établissement a été fragile pendant une période durant laquelle l'ancienne équipe n'a pas réalisé le travail de recouvrement, obligeant l'établissement à ponctionner sur son fonds de roulement.

Une mission analyse et conseil s'est rendue sur place du 18 au 21 février 2024 et a constaté qu'un travail important de recouvrement avait été réalisé permettant à l'établissement d'envisager l'avenir avec plus de sérénité. A ce jour, ni l'équipe de direction ni l'organisme gestionnaire ne font état de difficultés financières.

L'AEFE reste attentive à la situation de l'établissement.

3.16 Avantage familial QD FSU

De nombreuses remontées de terrain font état de difficultés croissantes des personnels détachés 3 et résidents pour assumer le coût de la scolarité de leur(s) enfant(s), l'avantage familial versé par L'Agence ne le couvrant plus au moins totalement. Que compte faire l'Agence pour remédier à cette situation intenable pour les personnels ?

Réponse :

L'avantage familial brut couvre les droits de scolarité conformément au décret 2002-22. Il est établi justement en prenant la référence des frais de scolarité de la zone. Cet avantage familial, comme indiqué dans le texte du décret est un émolument et il est donc soumis aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS), comme les autres indemnités et traitements figurant dans le même décret. Il convient de rappeler que l'enveloppe dédiée à l'avantage familial n'est pas limitative et suit autant que de besoin l'évolution des frais de scolarité.

Il n'est pas envisagé de faire évoluer les modalités de calcul de ce dernier.

Dans sa question, la FSU fait part des remontées de terrain et des difficultés des personnels puisque l'Avantage Familial ne couvre plus les frais de scolarité dans de nombreux établissements. Et l'Agence répond qu'elle ne fera rien !

La FSU manifeste un profond désaccord et assure qu'elle n'en restera pas là, l'employeur ne peut répondre une telle chose devant les problèmes soulevés !